



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/2000/13/Add.1  
21 janvier 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

DEUXIÈME RAPPORT SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN SIERRA LEONE,  
PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION  
1270 (1999) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Additif

1. Me référant au paragraphe 39 de mon rapport (S/2000/13), je voudrais informer le Conseil de sécurité que les incidences financières de l'élargissement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) dont il est question aux paragraphes 23 à 38 du rapport, pour une période de quatre mois et demi, soit du 15 février au 30 juin 2000, exigeraient des ressources additionnelles d'un montant de 110,8 millions de dollars environ. Cette estimation tient compte de la mise en place progressive de 5 100 militaires supplémentaires formant six bataillons d'infanterie et des éléments d'appui militaire nécessaires pour atteindre un effectif total de 11 100 militaires ainsi que du déploiement de 54 conseillers de police supplémentaires pour atteindre un effectif de police civile accru de 60 personnes. On estime à 752 personnes les effectifs du personnel civil international et local nécessaires pour appuyer les composantes militaires et de police civile de la MINUSIL élargie, ce qui représente une augmentation de 170 personnes par rapport aux effectifs actuels.
2. On trouvera dans l'annexe au présent additif, à titre indicatif, les prévisions de dépenses pour l'élargissement de la MINUSIL ventilées par grandes catégories de dépenses.
3. Ainsi, le montant total des dépenses prévues pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL/MINUSIL) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 s'élève à 310,8 millions de dollars, y compris un crédit de 200 millions de dollars que l'Assemblée générale a déjà ouvert par sa résolution 54/241 du 23 décembre 1999 pour le fonctionnement et l'élargissement provisoire de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) et pour la création et le fonctionnement de la MINUSIL.
4. Si le Conseil de sécurité autorise l'élargissement de la MINUSIL et de son mandat suivant ce qui est indiqué aux paragraphes 23 à 38 de mon rapport, il faudrait demander à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits additionnels dont il est question au paragraphe 1 ci-dessus.

## ANNEXE

Prévisions de dépenses pour l'élargissement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone  
pour une période de quatre mois et demi

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Prévisions
I. Personnel militaire	63 909
II. Personnel civil	3 716
III. Dépenses opérationnelles	
1. Locaux et hébergement	2 069
2. Remise en état des infrastructures	200
3. Transport	5 611
4. Opérations aériennes	4 684
5. Opérations navales	—
6. Transmissions	941
7. Matériel divers	3 573
8. Fournitures et services	12 137
9. Fret aérien et de surface	13 476
Total partiel	42 691
IV. Autres programmes	
1. Fournitures et services liés aux élections	—
2. Programmes d'information	77
3. Programmes de formation	73
4. Programmes de déminage	26
5. Aide aux opérations de désarmement et de démobilisation	—
Total partiel	176
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—
VII. Contributions du personnel	263
Total (catégories I à VII)	110 755

-----